

Acte pour autoriser les corporations municipales et autres, à prendre des actions dans le fonds social de la compagnie du grand chemin de fer Occidental et d'autres compagnies de chemin de fer, ou autrement pour aider à la confection de cette entreprise.

Acte pour étendre l'application de certains Actes Provinciaux aux Vaisseaux Marchands Etrangers, lorsqu'ils sont dans cette Province.

Acte pour amender un Acte, intitulé : " Acte pour incorporer la Société Saint Jean Baptiste de la Cité de Québec."

Acte pour diviser le Comté de Huntingdon en deux Arrondissements pour l'Etréregistrement des Titres.

Acte pour amender l'Acte incorporant la Société d'Agriculture du Bas-Canada.

Acte pour autoriser la Compagnie des propriétaires du Chemin de Fer de Champlain et du Saint Laurent, à prolonger le dit Chemin, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'Ordonnance pour incorporer la Bibliothèque des Avocats de Montréal.

Acte pour faciliter l'Admission en Preuve des Jugements rendus à l'étranger et de certains Documents Officiels et autres.

Acte pour lever tous les doutes quant au droit de la Couronne de recouvrer les Frais dans certains cas dans le Bas-Canada.

Acte pour amender et continuer telles qu'amendées les lois qui règlent l'Inspection de la Fleur et de la Farine.

Acte pour incorporer la Société Bienveillante des Ouvriers de Québec.

Acte pour encourager les Emigrés qui se transportent d'Europe aux Etats-Unis à prendre la voie du St. Laurent.

Acte pour étendre l'Acte qui pourvoit à l'établissement de Compagnies pour la construction de Chemins et autres travaux, aux Compagnies formées dans le but d'acquérir les Travaux Publics de même nature.

Acte pour transférer au Conseil Municipal de la Municipalité de la Ville des Trois-Rivières, l'administration de la Communé de la même Ville, et pour d'autres objets.

Acte pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Lisses du Saint Laurent et de l'Atlantique, et autres relatifs à la dite Compagnie, et pour étendre les pouvoirs de la dite Compagnie.

Acte pour établir une Loi uniforme au sujet de la Prestation de certains Serments Officiels et autres en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour amender la Loi relative à la charge de Coronaire.

Acte pour soustraire les Ministres de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne à l'obligation d'obtenir une autorisation spéciale aux fins de tenir des Registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le Bas-Canada.

Acte pour remettre en vigueur et continuer pour un temps limité l'Acte qui pourvoit à une exploration Géologique de cette Province.

CONDITIONS.

L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus

de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DE MI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevrons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port.) au Bureau du Journal, No. 5, Rue des Jardins, Québec.

Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	—MM. J. B. Rolland, Libraire.
Toronto, — — —	J. P. Leprohon, écr. Av.
Trois-Rivières, — — —	A. Larue, écr., March.
Répentigny, — — —	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	D. V. St-Cyr, Et. D.
Stanstead, — — —	M. l'abbé Champoux.
Lotbinière, — — —	J. Filteau, écr., N. P.
St. Eustache, — — —	Damase Robin.
St. Anne de la Pérade, — — —	Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en haut) — — —	J. F. Coutu, écr. N. P.
St. Pie, — — —	J. C. Bachand.
Yamachiche, — — —	J. C. Dumoulin, écr.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	J. L. Pichette, Inst.
St. Grégoire, — — —	G. Bourgeois, écr. M. D.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	Dr. Mignault, écr.
St. Prosper, — — —	Ol. Trudel.
Rivière David, — — —	J. B. Comeau, écr.
Deschambault, — — —	Isidore Belleau, Inst.
Cap-Santé, — — —	Elie Rinfret.
Pointe aux Trembles, — — —	F. X. Larue.
St. Foy, — — —	B. Marquette, Inst.
Portneuf, — — —	J. B. Lionnais, Inst.
St. Geneviève de Batiscan, — — —	Dolphice Trudel.
St. Stanislas, — — —	H. A. Tfépanier, Inst.
St. Claire, — — —	Alexis Beaulieu, march.
St. Croix, — — —	M. Couture, écr. N. P.

Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	A. Paquet, Inst.
Beaumont, — — —	Chs. Letellier, Inst.
St. Michel, — — —	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Thomas, — — —	J. D. Lépine, écr. N. P.
St. Charles (Rivière Boyer), — — —	Ls. Labrecque, écr. M. D.
St. Gervais, — — —	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	Philippe Verrault,
St. François, ditto, — — —	Philippe Beaulieu,
St. Marie, (Beauce), — — —	Frs. Dusseault, écr. M. D.
Islet, — — —	L. Ballentyne, écr. Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Roch des Aulnets, — — —	Ls. Tremblay, écr. M. D.
St. Jean Port-Joly, — — —	L. Z. Duval, écr. N. P.
Kamouraska, — — —	T. J. Michaud, écr.
Rivière du Loup, — — —	J. B. Pouliot, écr.
Isle-Verte, — — —	H. Roy, écr.
St. Simon, — — —	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	F. Jorre, écr.
Trois-Pistoles, — — —	P. Fournier, écr.
Rivière-Quelle, — — —	Thos. Bégin, Inst.
Rimouski, — — —	L. F. Garon, écr.
Cacouna, — — —	J. B. Beaulieu, écr.
Malbaie, — — —	Vital Tremblay, Inst.
Chicoutimi, — — —	T. C. Caseault, écr. M. D.
Madawaska, — — —	M. l'abbé Langevin.
Beaufort, — — —	M. l'abbé Bernard.
Chateau-Richer, — — —	L. C. Le François, écr.
Perce, — — —	M. l'abbé Gingras.

Nous acceptons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.